

De *Angoulême* mil-neuf-cent-huit, à six heures du soir.

D'Omegon
Léopold Marie Louis de Gompagne
et
Gerard de Lubac
Marie Antoinette Louise
Yverme

ACTE DE MARIAGE de
de *Gompagne*
agé de *vingt huit* ans, né à *Coulon*
département de *Var* le *quatre* du mois
d' *juin* mil huit cent *quatre vingt* profession
de *subordonné au 19^e Rég^t d'Artillerie* domicilié à *Villefranche du Var* département
des *affaires militaires* fils *majeur* de *D'Omegon Philippe Marie*
Barret né à *Coulon* département
de *Var* profession d' *Employé au 5^e Rég^t d'Artillerie*
domicilié à *Yverme* département de *Charente*
et de *frs Brest Marie Justine Barret* née à *Coulon*
département de *Var*

Le père *ici présent et consentant* d'une part.
Et de *Gerard de Lubac Marie Antoinette Louise*
Yverme

Agée de *vingt quatre* ans, née à *La Garde*
département de *Var* le *deux* du mois
d' *juin* mil huit cent *quatre vingt quatre* profession
d' *aucune* domiciliée à *La Garde* département
de *Var* fille *majeure* de *frs Gerard de Lubac Emmand*
Auguste Pierre né à *Cyp* département
d' *Var* profession d' *propriétaire*
domicilié à *La Garde* département de *Var*
et de *De Christy de Commaux Marie* née à *Nathalie Bondeste* née à *La Garde*
département de *Var* profession d' *propriétaire*
domicilié à *La Garde* département de *Var*
La mère *ici présente et consentante* d'autre part.

- Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage, faite sans opposition, le *vingt quatre* mil-neuf-cent-huit, demeurée affichée pendant le délai voulu par la loi.
2° Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux.
3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse.
4° Vu l'acte de naissance de la future épouse.
5° Vu l'acte de décès du père de la future épouse.
6° Vu le certificat de non opposition délivré le *vingt quatre* mil-neuf-cent-huit par le *frs de Villefranche* son *mar* (*affaires militaires*)
7° Vu l'autorisation à mariage délivrée le *vingt* mil-neuf-cent-huit par *frs de Villefranche* son *mar* (*affaires militaires*)
8° Vu l'acte de naissance du futur époux, fils *majeur* de *D'Omegon Philippe Marie* né à *Coulon* département de *Var* profession d' *Employé au 5^e Rég^t d'Artillerie* domicilié à *Yverme* département de *Charente*
et de *frs Brest Marie Justine Barret* née à *Coulon* département de *Var*



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il gèle fait *en* contrat de mariage à la date du *vingt-neuf* du mois de *juin* mil-neuf-cent-huit par devant M^r *notaire à Coulon La Garde*, département de *Var*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Gerard de Lubac* *Marie Antoinette Louise Yverme*, et l'autre *D'Omegon* *Léopold Marie Louis de Gompagne*.

Le tout en présence de *frs de Lubac* *Gerard de Lubac* *Marie Antoinette Louise Yverme*, et l'autre *D'Omegon* *Léopold Marie Louis de Gompagne*.

De *Gerard de Lubac Pierre*
domicilié à *Villefranche du Var* département de *Var*
Agé de *vingt* ans, profession d' *industriel en droit*.

De *Gerard de Lubac Pierre*
domicilié à *Villefranche du Var* département de *Var*
Agé de *vingt* ans, profession d' *industriel en droit*.

De *Gerard de Lubac Pierre*
domicilié à *Villefranche du Var* département de *Var*
Agé de *vingt* ans, profession d' *industriel en droit*.

Après quoi moi *Officier de l'Etat-Civil*, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *frs de Lubac* *Gerard de Lubac* *Marie Antoinette Louise Yverme*, et l'autre *D'Omegon* *Léopold Marie Louis de Gompagne*.

D'Omegon
Gerard de Lubac
Marie Antoinette Louise Yverme
Léopold Marie Louis de Gompagne
Officier de l'Etat-Civil
Notaire à Coulon La Garde
frs de Villefranche son *mar* (*affaires militaires*)